

FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (AISBL)

13, Place Albert 1er, B - 6530 Thuin (Belgique), tél. : ++32.71.59.12.38, Fax : ++32.71.59.22.29, Internet : <http://www.fci.be>

Procès-verbal de la réunion de la Commission des courses de lévriers de la FCI

Lieu : Hôtel de Ville, 9142 Rabapatona (H)
Date : vendredi 3 septembre 2010
Début : 09h00

Points à l'ordre du jour :

1. Allocution de bienvenue et information.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion à Herten (04.09.2009).
3. Élections (Président et Secrétaire)
4. Calendrier des Courses 2010 (y compris la course anniversaire 2011 et les championnats de course/coursing à partir de 2010)
5. Proposition de titre de travail FCI
6. Proposition de titre « beauté et travail » FCI
7. Proposition de la France : modification des critères d'évaluation des lévriers (annexe 1)
8. Proposition des Pays-Bas : ajout au § 4.7.2 : conditions de participation aux coursing/courses
9. Divers

Délégués présents :

Belgique	Monsieur H. Hendricks
Danemark	Madame K. Jansz
Allemagne	Monsieur M. Haas
Finlande	Madame M. Ruotsalo
France	Monsieur C. Martin
Pays-Bas	Madame A. Will
Norvège	Monsieur S. Mathisen
Autriche	Monsieur H. Lück
Pologne	Monsieur A. Bilinski
Suède	Monsieur J. Hedberg
Suisse	Monsieur A. Keller
Slovaquie	Monsieur L. Csöglei
République tchèque	Monsieur S. Chrpa
Hongrie	Monsieur L. Miklós

Délégué excusé : Irlande

Absences injustifiées :

Estonie

Maroc

Italie

Chypre

Procès-verbal Monsieur H. Hendricks

1. Allocution de bienvenue et information.

Monsieur Haas (D) souhaite la bienvenue aux participants et présente les délégués représentant la Finlande et la Suisse.

La correspondance avec la FCI et les amateurs de lévriers en Europe soulève les points suivants :

a. Chiens inscrits dans les annexes aux livres des origines lors des championnats de la FCI

Le Comité Général de la FCI a décidé de lever l'interdiction de participation introduite en 2007. La participation aux CE de courses de coursing est à nouveau autorisée, avec effet immédiat. Ce passage sera supprimé du règlement de la FCI lors de la révision de celui-ci en 2012.

Monsieur Hedberg (S) propose la constitution d'un groupe de travail visant à préparer l'ensemble des modifications à apporter au règlement. Les délégués approuvent la proposition. Le groupe de travail sera constitué de Messieurs Haas (D), Hedberg (S), Martin (F) et Hendricks (B).

b. La Suisse a soulevé la question de savoir pourquoi le CE de coursing se dispute systématiquement au milieu de l'été.

Cette période s'assortit souvent de vagues de chaleur potentiellement problématiques. Monsieur Haas invite les pays à prendre les pics de températures en considération lorsqu'ils arrêtent les dates de leurs événements. Cette question – de même que celles des CM/CE de courses – sera également confiée au groupe de travail susmentionné.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion à Herten (04.09.2009).

Le procès-verbal de cette réunion est approuvé sans modification.

Madame Will (NL) déclare avoir débattu avec Monsieur Fischer de la proposition faite par la Belgique de modifier le mode de déroulement des championnats de la FCI. Cette modification sera mise à l'essai lors de la course de jubilé qui se tiendra à Münster en 2011. Monsieur Fischer serait d'avis qu'il vaudrait mieux effectuer cette mise à l'essai dans le cadre d'une course de moindre envergure. Monsieur Haas rejette cette proposition. Seule une course avec un taux élevé de participation offre le contexte nécessaire à la mise à l'essai d'un nouveau mode de déroulement.

Madame Ruotsola (FIN) soulève la question du bien-être des animaux. Il n'est pas bon pour un chien de participer à quatre courses. Monsieur Haas, soutenu par le Dr. Chrapa (CZ), affirme que cela ne pose aucun problème dès lors que le chien est bien entraîné. De plus, l'historique des résultats montre qu'il est rare qu'un chien soit amené à courir à 4 reprises.

3. Élections

Les postes de président et de secrétaire sont mis aux voix. Monsieur Haas demande s'il y a des candidats opposants.

Madame Will (NL) déclare qu'au terme de 12 années, les Pays-Bas souhaiteraient voir en place un nouveau président avec des idées neuves et de nouvelles initiatives. Elle réclame en outre davantage de clarté dans l'ordre du jour, de telle manière que les candidatures soient annoncées suffisamment tôt. D'autres commissions procèdent selon elle déjà de la sorte. Monsieur Haas répond que cette manière de procéder ne figure pas dans les règlements de la FCI, et qu'il est fréquent que de nouveaux délégués soient nommés dans les commissions au terme de l'Assemblée générale de la FCI.

Lorsque Monsieur Haas réitère sa question relative à d'éventuels candidats opposants, Madame Will avance la candidature de Monsieur Iser (B). Monsieur Hendricks (B) s'étonne de cette candidature, Monsieur Iser ne lui en ayant jamais parlé. Une brève pause permet à Monsieur Hendricks de s'entretenir par téléphone avec Monsieur Iser, qui rejette l'idée d'une candidature.

Monsieur Miklos (H) est d'avis que Monsieur Haas doit décider s'il fait office de président international, ou seulement allemand. Il est d'avis que Monsieur Haas représente systématiquement les intérêts de l'Allemagne.

Dans sa réplique, Monsieur Haas réfute les déclarations de Monsieur Miklos. En ce qui concerne la participation du champion d'Europe et du champion du monde, il renvoie au procès-verbal de la réunion à Herten, que nous avons approuvé sans modification au Point 2. Monsieur Haas prie Monsieur Hedberg (S) de superviser le vote. Monsieur Hedberg demande s'il y a d'autres candidats opposants ; personne ne se présente. Le résultat du vote pour le poste de président est le suivant : 11 voix pour, 2 voix contre, une abstention.

Monsieur Haas remercie les délégués de l'avoir réélu, et ajoute à titre de précision qu'il s'est toujours attaché, et continuera à s'attacher, dans le cadre de sa présidence, à représenter les intérêts de la FCI et de tous les pays, en ce inclus les pays qui rencontrent des difficultés d'ordre interne.

Aucun candidat opposant ne se présente pour le poste de secrétaire. Monsieur Hendricks est réélu à l'unanimité, et accepte le mandat.

4. Calendrier des Courses 2010 (y compris la course du jubilé 2011 et les championnats de course/coursing à partir de 2010)

Monsieur Hendricks distribue le projet de calendrier et indique à Monsieur Miklos (H) que les dates hongroises sont toujours manquantes. Monsieur Miklos va chercher la liste de celles-ci dans sa voiture, après quoi elles sont intégrées au calendrier.

Les délégués 2011 de la CdL sont confirmés, et les délégués 2012/2013, assignés.

<u>Année Evénement</u>	<u>Pays</u>	<u>Délégué de la Commission</u>
CE Coursing 2011	Pays-Bas	Monsieur Iser (B)
CE Course	Belgique	Monsieur Will (NL)
CE Coursing 2012	Hongrie	Madame Kučerová (CZ)
CM Course	France	Monsieur Iser (B)
CE Coursing 2013	Allemagne	
CM Course	Suisse	Monsieur Martin (F)

Monsieur Hendricks expose une nouvelle fois les réflexions menées il y a deux ans relatives à la publication, dans tous les pays membres, d'un calendrier CdL comportant la totalité des dates arrêtées, en ce inclus celles des Courses et Coursings nationaux. Un premier essai en ce sens a échoué. Nous allons essayer à nouveau de créer une PA sur Internet. Monsieur Miklos va se mettre en rapport avec un spécialiste hongrois afin de lui demander de nous aider dans ce projet. Il se déclare en outre prêt à prendre en charge le coût éventuel de l'opération.

5. Proposition de titre de travail FCI

6. Proposition de titre « beauté et travail » FCI

Aucune idée n'a été avancée par les délégués. Monsieur Haas explique que dans d'autres disciplines, les titres de travail FCI ne sont pas liés à un résultat obtenu en exposition. Cela signifie qu'en l'espèce, les lévriers seraient en décalage par rapport à d'autres races.

Les interventions sont multiples, et reflètent des avis très différents. Il est donc presque impossible de formuler une proposition commune dans le cadre de cette assemblée.

Certains points restent également à éclaircir en ce qui concerne le Point 6. Proposition de titre « beauté et travail » FCI. C'est pourquoi Monsieur Hendricks va préparer un aperçu de l'ensemble des titres existants et potentiels, assortis de leurs particularités. Les délégués pourront réagir sur cette base, après quoi le groupe de travail chargé de la révision du règlement élaborera des propositions au départ des réactions récoltées.

7. Proposition de la France : modification des règles pour établir les résultats lors du CE de Coursing

Monsieur Martin (F) a revu les récents résultats Whippet femelles lors du CE à Chardonnay afin de jeter les bases d'une proposition. L'idée de prendre la valeur moyenne comme résultat définitif ne suscite de prime abord que peu d'enthousiasme. Monsieur Haas explique que cela impliquerait que des juges qualifiés se rendent au CE pour rien. Des jugements différentes ne lui poseraient aucun problème pour autant que les juges fassent preuve de cohérence. Messieurs Hedberg (S) et Mathisen (NOR) précisent que les différences sont parfois dues à la formation des juges. Il importe de garantir une bonne collaboration entre juges de sorte à obtenir des résultats cohérents. Dans ce contexte, référence est également faite à une pratique finlandaise, qui veut qu'en cours de compétition, au terme de quelques courses, un « juge senior » compare les évaluations des juges.

Le Dr. Chrpa (CZ) indique que la valeur moyenne n'est pas correcte d'un point de vue statistique. Madame Will (NL) précise que, la plupart du temps, les juges se trouvent en des endroits différents sur le parcours (et donc d'autres points de vue), ce qui peut donner lieu à des différences.

Plusieurs délégués se déclarent favorables à une publication immédiate et détaillée des points donnés par chaque juge, ce qui permettrait d'établir directement et sans équivoque la cohérence dont un juge donné fait preuve.

Monsieur Martin indique qu'en France, lors des événements nationaux avec titre, deux juges sont présents, qui débattent de la performance du chien avant d'en fournir une évaluation conjointe. Il trouve frustrant que ce type de pratique ne soit pas possible dans le cadre du CE. Le risque existe en effet que les juges soient dépassés par le trop grand nombre de participants.

Il est impossible de demeurer pleinement concentré pendant toute une journée, comme le précise Monsieur Keller (CH). De l'avis de Monsieur Haas, cela souligne clairement la responsabilité qui incombe aux pays de nommer pour ce titre des juges compétents exclusivement.

Résultat du vote : 1 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions.

8. Proposition des Pays-Bas : ajout au § 4.7.2 : conditions de participation aux coursing/courses

Afin d'éviter tout nouvel incident impliquant des chiens passant les épreuves de qualification avant d'avoir atteint la limite d'âge fixée au règlement, le texte s'assortit désormais d'un renvoi au paragraphe 1.4.2, qui stipule que pour toute course ou tout coursing de qualification à un championnat de la FCI, le chien doit avoir plus de 18, voire 15 mois d'âge (Whippets et petits lévriers italiens).

9. Divers

- **Juges de coursing britanniques** : Monsieur Mathisen (NOR) demande s'il existe une quelconque objection à l'invitation de juges de coursing britanniques. Monsieur Haas n'y voit aucun inconvénient.

- 2014 est une année anniversaire en **Finlande**. Madame Ruotsola introduit par conséquent dès à présent la candidature de la Finlande à l'organisation du CM 2014, et annonce dans la foulée que la Finlande est également candidate à l'organisation du CE Coursing en 2016.

- **Participation aux courses organisées par la Fédération des Greyhounds** : en Allemagne, 2 Greyhounds se sont vus retirer leur licence pour avoir participé à une course de la fédération en Suède. L'Allemagne et la Suisse ont intégré aux règlements de leurs courses une interdiction en ce sens. Il ressort d'un sondage que, dans la plupart des pays, ce type d'interdiction n'a pas force contraignante sur le plan légal. La législation nationale ou européenne ne le permettrait pas. Aux termes des règles de la FCI, les fonctionnaires qui se mettent à disposition dans le cadre de ce type de courses peuvent être exclus.

- **Le coût de l'inscription** aux championnats de la FCI est généralement perçu sur place, en liquide, par le chef d'équipe.

S'ils le souhaitent, les pays peuvent procéder au paiement préalable de ce coût par virement bancaire.

Points à l'ordre du jour pour la réunion à Beringen le vendredi 2 septembre 2011 :

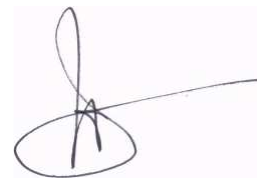
1. Allocution de bienvenue et information
2. Approbation du procès-verbal de la réunion 2010 à Rabapatona
3. Calendrier des courses 2012
4. Proposition de la Belgique : mode de déroulement des championnats de la FCI
5. Propositions de modification du règlement de la FCI
6. Propositions de titres FCI
7. Divers

Wuppertal, le 23.10.2010

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M Haas', with a stylized flourish at the end.

Martin Haas, président du CdL
du CdL

Schaffen, le 23.10.2010

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Henk Hendricks', with a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Henk Hendricks, secrétaire